

Du *Pastoralisme* Et de la *Transhumance* Au Sahel et en Afrique de l'Ouest

Bulletin trimestriel d'information et de diffusion des innovations sur le Pastoralisme et la Transhumance au Sahel et en Afrique de l'Ouest

N°02 • Janvier-Février-Mars • 2020



**Prévention et gestion des conflits :
les outils SPC en cours d'affinement**

**Problématique du vol du bétail :
le PRAPS propose des solutions**

**Le module commerce du bétail,
un guide pour faciliter le travail
des acteurs**

**Vaccination contre la PPR :
la CEDEAO lance une
campagne de masse**



SOMMAIRE

P.3 EDITORIAL du Secrétaire Exécutif

Top départ de la campagne pastorale 2019/2020.....P.3

P.4 Mot du Coordonnateur PRA-GRN/CC

Le CILSS affûte ses armes pour une campagne pastorale réussie.....P.4

P.5 ECHOS DU TERRAIN

- Togo : le CNT fait le point de la campagne pastorale 2018/2019.....P.5
- Bénin : Après l'interdiction de la transhumance transfrontalière, que font les acteurs dans les pays et au niveau régionalP.7
- Abidjan a accueilli la 2ème session du CTP du PREDIPP.8
- Le PREDIP se dote de points focaux paysP.11

P.13 FOCUS

- Prévention et gestion des conflits : le PEPISAO s'imprègne des réalités sur le terrain pour mieux expérimenter les outilsP.13
- Prévention et gestion des conflits : les outils SPC en cours d'affinementP.14
- Vaccination contre la PPR : la CEDEAO lance une campagne de masse.....P.17

P.19 INFOS DES PARTENAIRES

- Le module commerce du bétail, un guide pour faciliter le travail des acteursP.19
- Problématique du vol du bétail : le PRAPS propose des solutionsP.20

P.21 TOUT SAVOIR SUR

- Le Règlement C/reg. 3/01/03 relatif à la mise en œuvre de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAOP.21

La Nouvelle du PASTORALISME et de la TRANSHUMANCE au Sahel et en Afrique de l'Ouest

Bulletin trimestriel sur le pastoralisme et la transhumance au Sahel et en Afrique de l'Ouest

Directeur de Publication
Djimé ADOUM, PhD.

Directeur de Publication Adjoint
Ibrahim Lumumba IDI-ISSA

Rédacteur en Chef
Philippe ZOUNGRANA

Rédacteurs en Chef Adjoints
Ahmat HASSAN MOUSSA
Moussa ASSOUMANE
Maty BA-DIAO

Coordonnateurs des éditions et de la rédaction
Abdoulkarim DANKOULOU
Anatole KONE

Comité de rédaction et de lecture

Ahmat HASSAN MOUSSA
Moussa ASSOUMANE
Salifou MAHAMADOU
Imorou OROU DJEGA
Issa SOULEY
Anatole KONE
Issa GARBA
Edwige YARO BOTONI
Régina BANDE

Conception et mise en page
Visionet

N°02 - Janvier-Février-Mars 2020



EDITORIAL du Secrétaire Exécutif, Dr Djimé ADOUM

TOP départ pour la campagne pastorale 2019/2020 !

Au cours des dernières semaines de l'année 2019 et du premier trimestre 2020, la majorité des pays, en Afrique de l'Ouest et au Sahel, ouvrent officiellement la campagne pastorale 2019/2020. C'est un moment tant attendu par les acteurs et les partenaires du secteur agropastoral pour intensifier leurs activités d'élevage pour les uns et pour les autres pour relancer les diverses activités économiques et sociales connexes à la transhumance.

Les acteurs et les partenaires commencent cette nouvelle campagne pastorale sur la base de nombreux acquis engrangés au cours de la campagne de 2018/2019.

En effet, le bilan de la campagne pastorale passée a été jugé globalement satisfaisant par tous les acteurs et les partenaires au cours des rencontres de haut niveau tenues en septembre 2019 à Ndjamena pour le couloir de l'Est, en octobre 2019 à Accra pour le couloir central et à Dakar en novembre 2019 pour le couloir de l'Ouest. Les pays ont noté un net recul des conflits mortels et une disponibilité, dans les zones transfrontalières, des ressources naturelles. Ils ont néanmoins souligné la recrudescence des vols de bétail, des maladies liées à la transhumance et l'insécurité généralisée dans la bande sahélienne.

L'année pastorale 2019/2020 s'ouvre dans un contexte marqué par la fermeture des frontières terrestres du Nigeria avec le Niger et le Bénin et l'interdiction de la transhumance transfrontalière décrétée par le Bénin depuis le mois de décembre 2019. En outre, comme relevé au cours des rencontres régionales, notre sous région souffre également de l'absence d'une directive régionale sur la gestion des ressources naturelles, notamment le foncier et l'eau et de moyens

coercitifs pour amener les Etats à appliquer scrupuleusement les clauses de la décision ADEC/05/10 /98 de la CEDEAO et du règlement de son application de 2003.

A cela, il faut ajouter la dégradation de la situation sécuritaire avec la montée du terrorisme dans la bande sahélienne et au nord de certains pays côtiers. Cette situation va pousser les Etats à se replier sur leurs territoires, contrecarrer les dynamiques d'intégration et donc multiplier, voire accentuer les conflits préjudiciables au développement et à la sécurisation du pastoralisme.

A ce tableau clair-obscur, vient s'ajouter la pandémie du CORONAVIRUS qui aura des conséquences sur la mise en œuvre des activités techniques et de coordination entre partenaires.

Malgré les nombreux obstacles à la pratique du pastoralisme, nous sommes tous unanimes que c'est un secteur qui génère des devises importantes pour la sous région. Nous ne devons donc pas baisser les bras.

C'est pourquoi le CILSS et ses principaux partenaires institutionnels que sont la CEDEAO et l'UEMOA ainsi que les partenaires au développement entendent poursuivre voire renforcer le plaidoyer pour soutenir le secteur agropastoral dont le développement contribuera, à coup sûr, à réduire la pauvreté et par ricochet à réduire les migrations irrégulières et le banditisme.

Ce n'est pas impossible, il faut y croire.

Bonne campagne pastorale à tous et à toutes.



Le CILSS affûte ses armes pour une campagne pastorale réussie



Par Philippe ZOUNGRANA, Coordonnateur du Programme Régional d'Appui à la Gestion des Ressources Naturelles et Changement Climatique du CILSS

Chers partenaires, nous voici à la deuxième édition de notre bulletin trimestriel *la Nouvelle du Pastoralisme et de la Transhumance au Sahel et en Afrique de l'Ouest*. Le premier numéro qui était pour le CILSS, un numéro d'essai a rencontré l'adhésion de tous les acteurs et les partenaires du secteur agropastoral. Les messages de félicitation et d'encouragement en témoignent. Nous vous en remercions. C'est un signe que le besoin d'information était là et il fallait le satisfaire, nous avons essayé à notre niveau et nous comptons poursuivre sur ce chemin bien sûr avec votre soutien.

Le deuxième numéro paraît au moment où la campagne pastorale 2019/2020 bat son plein. Une campagne qui se déroule dans un environnement assez difficile pour la transhumance transfrontalière que nous connaissons tous.

Le CILSS et ses partenaires qui ont tracé les sillons du développement du secteur agropastoral entendent poursuivre leurs efforts à travers les initiatives régionales en cours. L'année 2020 est pour le PRAPS l'avant dernière année de mise en œuvre, et sera mise à profit par ce programme phare pour capitaliser et diffuser les nombreux acquis générés depuis plus de 4 ans et poursuivre le développement de la deuxième phase qui verra certainement l'entrée de certains pays côtiers. Les projets PREDIP et PEPISAO qui sont à la deuxième année de mise en œuvre

s'inspireront des expériences acquises par le PRAPS et d'autres projets antérieurs pour atteindre leurs objectifs.

La synergie entre les projets sur le pastoralisme sera une réalité à travers une stratégie que le CILSS a développée et qu'il entend mettre en œuvre avec l'appui de tous. Cela a été une demande forte des partenaires, et nous y veillerons.

Dans ce deuxième numéro, nous avons le plaisir à partager avec vous, des informations sur le pastoralisme dans les pays notamment, le Togo et le Bénin et également le Niger et la Côte d'Ivoire, les principales actions de plaidoyer menées, des focus sur les outils de prévention et de gestion des conflits pastoraux et également des lucarnes sur les textes règlementaires.

Nous terminons en remerciant sincèrement, pour leurs appuis, l'Union Européenne, l'Agence Française de Développement, la Banque mondiale et la Coopération Suisse qui permettent au CILSS de contribuer à améliorer les conditions de vie des acteurs de la filière avec le soutien de la CEDEAO et de l'UEMOA.

Pour toutes suggestions, adressez-vous à **anatole.kone@cilss.int**
abdoukarim.dankoulou@cilss.int



Togo : le CNT fait le point de la campagne pastorale 2018/2019

Le Comité national de Transhumance (CNT) du Togo a organisé l'atelier national sur le bilan des activités de la transhumance, du 16 au 17 décembre 2019 à Blitta.



Vue des participants à l'atelier du CNT Togo

Cette rencontre qui a regroupé tous les acteurs et partenaires intervenant dans l'élevage mobile au Togo a été focalisée sur le thème « *Transhumance plus apaisée dans le contexte de la mise en œuvre du Programme National de Développement* ». Elle avait pour objectif global de parvenir encore une fois dans un environnement sécuritaire préoccupant, à une mobilité apaisée au Togo à travers la mise en œuvre du Plan Opérationnel de Gestion de la Transhumance (POGT) 2020. Plus spécifiquement, il s'agissait de (i) faire la situation de la campagne 2019 en mettant l'accent sur les dispositions inscrites dans le POGT 2019, (ii) publier les actions en cours dans le cadre de la mobilité du cheptel en rapport avec la transhumance, les marchés à bétail, l'éducation et la formation des communautés rurales au Togo, (iii) donner les nouvelles orientations en matière d'identification animale et (iv) proposer des recommandations pour une meilleure conduite de la campagne pastorale de 2019/2020.

Des échanges, il ressort que la campagne 2018/2019 s'est bien passée. On a noté une arrivée précoce des troupeaux et leur retour tardif dans les pays de départ.

Certains transhumants se sont sédentarisés. Dans l'ensemble la campagne a été paisible. Pour la campagne pastorale de 2019/2020, le Togo envisage de nouvelles mesures.

Parmi ces mesures, on note l'aménagement des aires d'accueil pour réduire la mobilité du bétail. Ces aires seront réparties dans différentes localités.

Un accent particulier sera mis sur le renforcement du dispositif sécuritaire.

**Bonne Campagne
pastorale 2019/2020
à tous et à toutes !**



Principales recommandations de l'atelier

A l'endroit du Secrétariat Permanent du CNT

- 1- Prendre des textes administratifs et juridiques nécessaires définissant clairement les dispositions de pénalités relatives au pâturage nocturne, à l'entrée précoce et au départ tardif ainsi que la sédentarisation clandestine. En cas de pâturage nocturne, payer une amende de 250 000 + les frais de dégâts éventuellement causés ; en cas d'entrée précoce ou de départ tardif, percevoir des amendes de 5 000 Frs par tête de bœuf et refouler le troupeau à la frontière ; en cas d'outrage ou d'agression la sanction est portée au double de la peine ; en cas de récidive la sanction est renouvelée ;
- 2- Demander aux pays de provenance des animaux d'organiser en amont les transhumants en partance conformément aux textes communautaires en vigueur en la matière ;
- 3- Accélérer le processus de balisage et d'aménagement le long des couloirs ;
- 4- Commanditer une étude approfondie sur l'étendue des espaces, la disponibilité en fourrages, en eau ...etc. pour le ranching et acquérir les domaines (achat ou bail) conformément au code foncier domanial en vigueur au Togo ;
- 5- Intégrer la création et la gestion du ranch dans le projet d'arrêté interministériel en cours d'élaboration ;
- 6- Impliquer les Maires et les élus locaux dans la gestion de la transhumance donc revoir l'arrêté interministériel créant les comités préfectoraux de transhumance.

A l'endroit de la Direction de l'Elevage

- 7- Intensifier l'épidémio-surveillance ;
- 8- Faire le point sur le projet de bouclage des animaux dans la région des Savanes ;
- 9- Évaluer le nombre de têtes d'animaux par Préfecture afin de déterminer la surface à affecter pour le Ranching ;
- 10- Déterminer l'Unité de production fourragère en vue de l'intensification des productions.

A l'endroit des Comités de Transhumance

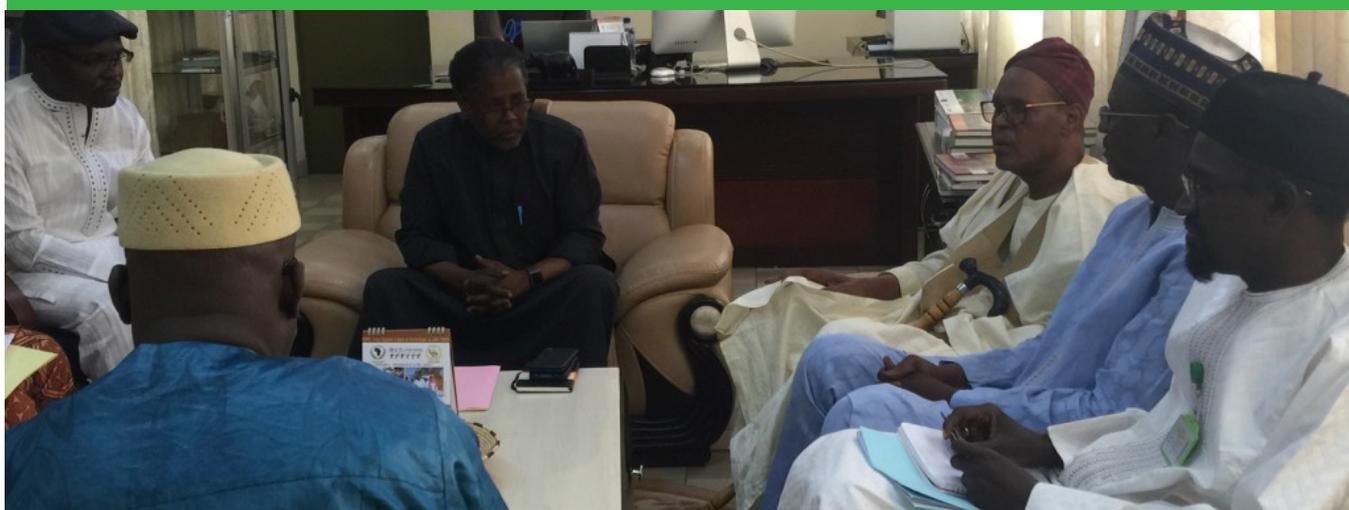
- 11- Renforcer le dispositif sécuritaire dans la gestion de la transhumance à travers la sensibilisation des populations sur la mise en place d'un système d'alerte précoce multisectoriel, le renforcement du contrôle physique des bouviers aux points d'entrée et la collaboration transfrontalière ;
- 12- Impliquer fortement les Rugga, les chefs peulhs, les chefs des communautés des éleveurs et les organisations des éleveurs dans les comités de perception de taxes ;
- 13- Responsabiliser certains chefs peulhs sédentaires par zone et les impliquer davantage dans la gestion de la transhumance, des pâturages, dans la dénonciation des indélégués et assurer leur sécurité.



Bénin : Après l'interdiction de la transhumance transfrontalière, que font les acteurs dans les pays et au niveau régional ?

Le 26 décembre 2019, le Bénin a pris un arrêté interministériel 2019/N°200/MISP/MAEP/MAEC/MCVDD/MDGL/MDN/DC/SGM/DAIC/SA/113GG19 interdisant la transhumance transfrontalière en République du Bénin. Cet arrêté a contribué à accroître les difficultés des éleveurs dans l'exercice de leur fonction dans un contexte régional marqué par l'insécurité au Sahel et la rareté des ressources pastorales.

Face à cette situation, les Organisations d'Éleveurs, les Etats, les Organisations Intergouvernementales ont commencé à réfléchir aux actions pour s'y adapter et exercer leur profession.



Vue de la rencontre entre le SE du CILSS et les Représentants des OPR

● Des actions entreprises par les Organisations des Pasteurs Régionales (OPR), on peut retenir :

- l'envoi d'une information aux principales associations d'éleveurs (en plusieurs langues) pour les informer de cette situation ;
- une correspondance a été adressée à la CEDEAO pour l'informer de cette situation et demander son appui pour une issue heureuse ;
- le CILSS a reçu en audience les représentants des OPR et a promis de les appuyer à trouver une solution à l'amiable avec l'appui de la CEDEAO et de l'UEMOA.
- le CILSS a adressée une correspondance à la CEDEAO pour l'organisation d'une mission conjointe de haut niveau CEDEAO-UEMOA-CILSS

● Outre ces actions déjà menées, les OPR et leurs partenaires entreprennent :

- la conduite d'actions de plaidoyer de haut niveau par les OIG et les Etats sous le leadership de la CEDEAO ;
- la mise en œuvre d'actions conservatoires au niveau des Etats (Burkina Faso, Mali, Niger, Togo...) pour faciliter la campagne pastorale 2019/2020 ;
- la dotation des collectivités d'outils de gestion modernes ;

● Résultat atteint :

Réprise de la transhumance transfrontalière entre le Bénin et le Niger pour la campagne pastorale 2019/2020. C'est une décision prise par les Autorités béninoises à l'issue de la visite d'échanges du Ministre nigérien de l'élevage, le 18 février 2020 à cotonou.



Abidjan a accueilli la 2ème session du CTP du PREDIP

Le bilan 2019 et la planification 2020 au centre des travaux

Organe de contrôle et de suivi technique du PREDIP, le Comité Technique du Projet (CTP) s'est réuni du 21 au 23 Janvier 2020 à Abidjan. Les responsables des composantes opérationnelles (Centre régional Agrhymet, CARE, AFL et CRSA) et leurs partenaires de l'UEMOA, de la CEDEAO et de l'Union Européenne ont répondu présents à l'appel du CILSS, institution de coordination du PREDIP pour la deuxième session du CTP. Les points focaux de sept pays officiellement nommés ont également pris part aux travaux.



Les membres du CTP, au cours de la cérémonie d'ouverture des travaux à Abidjan

Pendant trois jours, les membres du CTP ont passé en revue les principaux résultats obtenus pendant l'exercice 2019, partagé les activités prévues en 2020 et discuté de la synergie d'actions et du rôle des points focaux pays.

En termes de principaux résultats pour l'année 2019, la 2ème année de mise en œuvre du PREDIP, on peut noter :

Pour la composante 1 : l'acquisition de drones d'une portée de 50 km pour aider à faire la situation de l'état des ressources naturelles, le recrutement du personnel de l'équipe projet par le Centre régional AGRHYMET ;
Pour la composante 2: les actions de dialogue

entre acteurs conduites au niveau transfrontalier pour prévenir et réduire les conflits et l'appui à l'organisation de trois cadres de haut niveau sur la transhumance dans les 3 couloirs (Ouest, Est et Centre) ;

Pour la composante 3 : les actions d'ingénierie sociale menées dans les pays pour susciter l'adhésion des bénéficiaires à la mise en place des infrastructures pastorales ;

Pour la composante 4 : la signature de la convention de mise en œuvre de la composante ;

Pour le CILSS : la conduite des missions d'information sur le PREDIP ainsi que des actions de plaidoyer dans les Etats avec ses partenaires afin de faciliter la mise en œuvre du projet sur le terrain.



Les plans de travail et de budgets de l'année 2020 ont tenu compte de l'environnement régional marqué par l'insécurité au Sahel, fermeture des frontières du Nigéria, l'interdiction de la transhumance transfrontalière au Bénin. L'Union Européenne s'est dit satisfaite des résultats obtenus et de l'engagement de tous les acteurs et des partenaires pour l'atteinte des objectifs du Projet.

Rappelons que les travaux ont été officiellement ouverts par le Directeur de Cabinet du Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la Côte d'Ivoire, Dr Méité Zoumana Anlyou.

La troisième réunion du CTP est prévue du 15 au 18 septembre 2020 à Abuja, au Nigéria.

Les membres du CTP reçus en audience au Ministère des ressources animales et halieutiques de Côte d'Ivoire

Les membres du Comité technique du PREDIP ont été reçus en audience par le Directeur de Cabinet du Ministre des Ressources animales et halieutiques de Côte d'Ivoire, le jeudi 23 janvier 2020 après la clôture de leurs travaux.



Les membres du CTP, dans la salle d'audience du MIRAH

Composée de l'équipe de coordination du PREDIP/CILSS, des représentants de la CEDEAO, de l'UEMOA, des responsables des composantes et de l'Union Européenne,

la délégation du CTP a fait une synthèse des travaux à Dr Zoumana MEITE et ses collaborateurs.



Le porte parole de la délégation du CTP, Dr Soulé BIO GOURA, de la CEDEAO a restitué les principaux résultats obtenus à l'issue des trois jours de travaux. En ce qui concerne le fonctionnement global du PREDIP, on peut noter que le projet a atteint sa vitesse de croisière avec le démarrage effectif des activités du CRSA suite à la signature de sa convention en Octobre 2019, la désignation de sept points focaux pays sur les huit pays dans lesquels le PREDIP est mis en œuvre et le taux de réalisation du projet après une année et demie de mise en œuvre est globalement satisfaisant. En ce qui concerne la planification de 2020, les PTBA ont été analysés et on remarque que les activités prévues prennent en compte les résultats antérieurs en vue de leur consolidation.

Il y a également une cohérence interne entre les composantes et une cohérence avec les autres projets sur le pastoralisme dans la sous région. La stratégie de communication a été analysée pour sa finalisation.

Le représentant de l'Union Européenne, Marc CASTERAN, a donné l'appréciation de l'UE face à l'avancée du PREDIP. Pour lui les résultats obtenus sont satisfaisants et les acteurs sont tous engagés pour aider à réaliser les objectifs du PREDIP.

Le Directeur de Cabinet du Ministre des ressources animales et halieutiques a marqué sa satisfaction pour les résultats obtenus en peu de temps dans un contexte général marqué par l'insécurité au Sahel.

Il a insisté sur le renforcement des actions de production des aliments aussi bien dans les zones d'accueil que dans les zones de départ afin de contribuer à combler le manque de ressources fourragères, cause de l'accroissement de la mobilité du bétail. En outre, la question du pastoralisme doit être abordée de façon participative et inclusive avec tous les acteurs nationaux et régionaux.



Le Directeur de Cabinet (3^e à partir de la gauche) avec ses collaborateurs au cours de l'audience



Le PREDIP se dote de points focaux pays pour faciliter sa mise en œuvre sur le terrain

Le PREDIP, dans sa conception et son fonctionnement, a des composantes opérationnelles et une composante régionale qui sont des Institutions mais n'a pas de composantes nationales (au niveau des pays).

Dans le but d'assurer une meilleure coordination des activités du projet mises en œuvre par les différents acteurs et leurs partenaires, il a été jugé nécessaire d'avoir dans chaque pays, un point focal pays-PREDIP qui est la porte d'entrée pour tous les acteurs et leurs partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du Projet.

Pour opérationnaliser la mise en place des points focaux, le Secrétariat Exécutif du CILSS a sollicité chaque pays, à travers une correspondance, pour désigner son point focal. C'est ainsi que chaque pays a désigné son point focal à l'exception du Ghana où le processus est en cours.

Les points focaux ont participé activement à la deuxième réunion du comité technique de projet (CTP) d'Abidjan tenue du 21 au 23 janvier 2020.

Missions du Point focal Pays

- Assister l'unité de coordination régionale, les opérateurs et leurs partenaires dans la mise en œuvre de leurs activités dans le pays ;
- Assurer la relation entre les Institutions nationales (Ministère en charge de l'élevage, autres institutions en lien avec l'élevage) et les opérateurs de mise en œuvre du projet ;
- Appuyer l'Unité de coordination régionale et les autres opérateurs de mise en œuvre du PREDIP dans la facilitation du suivi des réalisations du projet ;
- Aider les opérateurs dans la préparation technique et administrative afin de leur faciliter la conduite des missions sur le terrain ;
- Informer l'équipe régionale du projet sur les possibilités de synergies et complémentarités entre les autres projets et les composantes du PREDIP ;
- Superviser les activités du point focal technique (géomaticien) de la composante 1 ;
- Apporter un appui au point focal technique (géomaticien) dans l'accomplissement de sa mission, conformément aux orientations du centre AGRHYMET.

Programme d'activités du point focal

Toutes les composantes vont fournir à la composante coordination régionale leurs programmations de l'année en cours qu'elles comptent mettre en œuvre dans chaque pays. La composante coordination régionale fournira aux points focaux les informations nécessaires sur les planifications des composantes y compris celle de la composante 5 qui constitueront la base de leurs activités. Une fois finalisées, les activités retenues en lien avec ces planifications constitueront le cahier de charge de chaque point focal. Les composantes qui jugent nécessaire la réalisation de certaines activités spécifiques ou urgentes, informeront d'avance le point focal du pays concerné, un mois avant le déclenchement de l'activité pour qu'ils puissent prendre des dispositions d'accompagnement. En cas de visite de terrain, la composante qui en fait la demande, prendra en charge le déplacement du point focal. La demande spécifiera au besoin s'il y a lieu, la nécessité d'implication d'autres acteurs dont la facilitation du point focal est nécessaire.



Présentation des Points Focaux Pays du PREDIP

Les points focaux, désignés par leur Ministère, pour faciliter la mise en œuvre du PREDIP dans les pays sont pour le moment au nombre de 7. Le processus de désignation du projet focal du Ghana est en cours.

	Photos	Nom et prénom	Structure/Pays	Fonction
1		WOLOU Olawolé	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche/Bénin	Chef de division Gestion des ressources pastorales et environnementales Point Focal Transhumance MAEP
2		NANEMA S. Lucien	Ministère des Res- sources Animales et Halieutiques/ Burkina Faso	Directeur de la Sécurisation de l'Espace pastoral
3		KAGNOMOU Marcel	Ministère des Res- sources Animales et Halieutiques/ Côte d'Ivoire	Directeur Nutrition animale et de la gestion de l'espace pastoral
4		DEMBELE Kalifa	Ministère de l'Élevage et de la Pêche/Mali	Directeur Nation des Productions et Industries Animales
5		KANTA Manzo	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage/Niger	Directeur du Développement Pastoral
6		IGBEKOYI, Ayodele James	Federal Ministry of Agriculture and Rural Development -Abuja/ Nigeria/ Nigéria	Assistant Director, Animal Husbandry Services
7		PATO Pidemnéwé	Ministère de l'Agri- culture, de la pro- duction animale et halieutique/Togo	Point focal transhumance (CNT)



Prévention et gestion des conflits : le PEPISAO s'imprègne des réalités sur le terrain pour mieux expérimenter les outils

Afin de mieux cerner la situation des zones d'intervention de ses activités en cette année 2020, une équipe du CILSS chargée de la coordination du projet Elevages et pastoralisme intégrés et sécurisés en Afrique de l'Ouest (PEPISAO) a effectué une mission de repérage des zones et d'échanges préliminaires avec les principaux acteurs à la base dans trois pays, le Bénin, le Togo et le Burkina Faso et dans près de dix communes transfrontalières.

Assoumane MOUSSA, Coordonnateur du PEPISAO, Imorou DJEGA, Expert en Ingénierie sociale et Hamidou TIEMOGO, Responsable Communication de l'APESS ont successivement visité les localités de Dapaong, Mandouri, Mango, Natitingou, Tanguiéta, Matéri, Cobly, Djougou, et Gaya.

La mission conjointe du CILSS/APESS a pris contact avec les acteurs des zones en vue de définir les modalités des interventions planifiées dans le PTBA 2020 en matière de déploiement des approches d'ingénierie et outils de prévention et de gestion des conflits liés à la compétition pour l'accès aux ressources.

En une dizaine de jours, la mission a :

- (i) identifié les partenaires potentiels et échangé sur les possibilités de collaboration avec les autres intervenants et autorités locales ;
- (ii) collecté les informations relatives aux différents accords bilatéraux existants entre les pays concernés dans une perspective de les redynamiser et éventuellement favoriser l'élaboration et l'adoption de nouveaux accords là où ils n'existent pas ;
- (iii) recueilli les préoccupations des acteurs du couloir central sur la transhumance transfrontalière pour mieux les circonscrire et les adresser lors des réflexions et de la rencontre de dialogue en préparation ;
- (iv) identifié les pistes d'actions prioritaires dans le cadre du dialogue inter-acteurs transfrontalier pour la prévention des conflits ;
- (v) collecté les outils et supports utilisés par les acteurs, principalement les OP et les

collectivités dans le cadre du dialogue pour la prévention et gestion des conflits ; (vi) identifié des acteurs et des initiatives en cours en termes de bonnes pratiques de prévention de conflits ; (vii) et s'est assurée de la disponibilité des acteurs clés à impliquer dans le cadre de dialogue en prélude aux préparations des rencontres dans les différentes zones

Rappelons que le PEPISAO est coordonné par la CEDEAO qui a délégué l'exécution des composantes 1 et 2 au CILSS. Le PEPISAO bénéficie de l'appui financier de l'AFD et vise à renforcer les capacités des Etats et acteurs régionaux et nationaux, à déployer des approches de sécurisation de la mobilité pastorale et d'intégration des différents modes d'élevage.

Dans son fonctionnement, le PEPISAO se positionne en appui et en complémentarité aux différentes initiatives en cours, pour développer une capacité régionale durable de gestion des enjeux liés aux différents systèmes d'élevage, en général et dans les zones d'accueil de transhumance et les zones jugées pertinentes au cours des études de faisabilité du projet en particulier.



Vue des échanges avec les acteurs de terrain



Prévention et gestion des conflits : les outils SPC en cours d'affinement

L'équipe d'experts du CILSS spécialisés dans la prévention et la gestion des conflits pastoraux et comprenant les experts de projets sur le pastoralisme a renforcé ses capacités du 25 au 28 février à Niamey pour affiner les outils SPC. Cette formation s'est tenue dans le cadre de la mise en œuvre du projet Elevages et Pastoralisme intégrés et sécurisés en Afrique de l'Ouest (PEPISA0) a été ouverte par le Secrétaire Exécutif du CILSS Dr Djimé ADOUM.



Les participants à la formation de l'équipe CILSS aux outils SPC à Niamey

Le projet PEPISA0, financé par l'AFD et coordonné par la Commission de la CEDEAO qui a délégué au CILSS l'exécution des composantes 1 et 2, capitalise les innovations générées dans le cadre de projets antérieurs dont le PASSHA qui a été mis en œuvre au CILSS à travers le PRAPS de 2017 à 2018. Ce projet a surtout permis de développer une liste d'outils de sensibilité de prévention et de gestion des conflits. Cette liste regroupe un ensemble d'outils à utiliser dans l'implantation des infrastructures pour la prise en compte de la dimension «conflit» liée aux activités pastorales afin que la mise en œuvre, la construction et/ou la réhabilitation des infrastructures se déroulent dans une atmosphère sereine et apaisée.

Les principaux outils conçus sont entre autres (i) l'outil d'analyse de contexte et des acteurs ; (ii) la liste de vérification; (iii) les référentiels techniques.

L'équipe du CILSS, mise en place en 2019, a eu une brève connaissance de ces outils. La rencontre de Niamey à été une occasion d'internaliser les principaux outils et de les utiliser sur le terrain pour contribuer à prévenir et gérer les conflits pastoraux. Cette rencontre a été aussi une opportunité pour affiner les outils et développés dans le cadre du projet PASSHA approches de prévention et gestion des conflits pastoraux.



Les Outils SPC : un paquet d'outils pour prévenir et gérer les conflits en milieu pastoral

Le CILSS, à partir des expériences de terrain dans le cadre de différents projets de développement, a contribué à développer plusieurs outils de prévention et de gestion des conflits pastoraux.

Dans le cadre du projet PASSHA (Projet d'Appui Pastoralisme et à la Stabilité dans le Sahel et la Corne de l'Afrique) qui a été mis en œuvre en 2016 et 2017, (i) un soutien a été apporté au PRAPS et au RPLRP (Projet Régional de Résilience Pastorale) dans le contexte de fragilité, crises et violence que connaissent la zone Sahélienne et la Corne de l'Afrique, (ii) cet appui a consisté à faciliter la compréhension et la prise en compte des aspects de stabilisation, de sensibilité et de prévention des conflits dans la réalisation des infrastructures pastorales.

A cet effet, des outils ont été développés sur la prévention des conflits liés au pastoralisme, ciblés sur les infrastructures.

Les outils développés concernent essentiellement :

- L'outil d'analyse de contexte et des acteurs,
- La liste de vérification,

- Les référentiels techniques (fiches techniques sur les infrastructures marchandes),
- La communication participative.

Ces outils ont été répertoriés dans un guide pratique appelé Sensibilité à la Prévention et des Conflits.



Une vue de la visite de terrain de l'équipe PEPISA0 aux organisations pastorales



1. Outils d'analyse du Contexte et des Acteurs

La matrice d'analyse du contexte est un outil essentiel qui permet de comprendre le contexte, son fonctionnement et les interrelations entre les acteurs. Il s'agit également d'une checklist qui met l'accent sur l'analyse du contexte, les questions guidant les acteurs terrains et les outils MARP, notamment la carte du terroir ou des ressources, le diagramme de Venn, le transect, le profil historique, etc.

L'analyse du contexte s'articule autour de : l'Histoire récente du milieu, l'organisation socio-économique, les caractéristiques du milieu biophysique et des ressources, l'analyse des acteurs et des parties prenantes, la situation des minorités (populations marginalisées, les femmes, les jeunes, les personnes à mobilité réduite et les couches vulnérables...).

Pour se familiariser avec le contenu pratique, quelques outils d'analyse du contexte ont été présentés :

- Carte de ressources ou de terroir

Il s'agit d'une carte élaborée de manière participative avec les populations. On leur donne l'occasion de cartographier leur environnement à travers des groupes constitués. Il s'agit d'amener les populations à représenter leur environnement à travers une carte et de décider ensemble l'installation d'éventuelles infrastructures (pâturages, marchés, écoles...).

- Outil transect

Il s'agit de l'outil de connaissance qui permet de décrire le milieu avec les populations et de déterminer les propriétés techniques des zones. Il permet la description du milieu. L'objectif est d'amener les populations à identifier les différentes ressources du milieu avec leur implication.

- Diagramme de Venn

Cet outil permet de connaître les acteurs/institutions et leur position les uns par rapport aux autres et les interrelations entre les structures et les différentes organisations sociales (Président des jeunes, Présidente des femmes, chef religieux), les marchés et les magasins. Il s'agit d'une carte d'indentification des relations sociales et surtout les parties prenantes individuelles et structurelles.

- Matrice des 4R

Cette matrice permet d'analyser les droits et les responsabilités de l'ensemble des parties prenantes, ainsi que les revenus (ou bénéfiques). Grâce à cette analyse, les parties concernées sont à même de comprendre les liens entre ces éléments, de faire preuve de plus d'objectivité dans l'analyse de leurs intérêts et, par conséquent, de prendre des décisions plus équitables en matière de partage des bénéfiques.

2. Outil de la liste de vérification

C'est une checklist qui sert à collecter des données sur des mesures de prévention des conflits et assurer la durabilité des projets (infrastructure et activités). Elle permet de vérifier la mise en œuvre pratique et concrète d'une approche de prévention SPC. Cet outil a été élaboré pour les agents de terrain, et permet de vérifier et visualiser de manière synthétique la prise en compte des points majeurs d'attention pour concevoir et gérer des projets durables. La liste de vérification est un support de terrain organisé en 10 onglets thématiques que sont : la finalité, la technique, le site, les acteurs, environnement, économie, social, compétences SPC, et les références.

3. Guide pratique SPC

Le guide pratique récapitule tous les outils développés dans le cadre de la sensibilité à la prévention des conflits (fiches techniques, liste de vérification, outil d'analyse du contexte et des acteurs...).



Vaccination contre la PPR : la CEDEAO lance une campagne de masse

La Commission de la CEDEAO a procédé, en début du mois de décembre 2019, dans la ville frontalière de PAMELAP, au lancement d'une campagne de vaccination de masse contre la Peste des Petits Ruminants (PPR) en Guinée, Liberia et Sierra Léone.



Des animaux sur un marché à Bétail au Niger

Cette campagne vient en réponse à la requête adressée en juin 2019 à la Commission de la CEDEAO par les Ministres de l'agriculture et de l'élevage de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone pour le contrôle de la PPR. Elle s'inscrit dans une démarche globale de contrôle de la PPR en Afrique de l'Ouest, notamment en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone et permet à la région de réaffirmer l'engagement politique international d'éradiquer la PPR à l'échelle mondiale d'ici à 2030.

En effet, l'épidémie de la PPR en Afrique de l'Ouest constitue une urgence sanitaire en raison de sa propagation rapide. Elle tue jusqu'à 90% des animaux qu'elle infecte et provoque des pertes économiques importantes. Pour les ménages, les chèvres et les moutons constituent un filet de sécurité et une source de revenus pour faire face aux périodes difficiles.

Par ailleurs, le contrôle et l'éradication de la PPR par le biais d'approches régionales de lutte contre les maladies animales transfrontalières impacte directement la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce qui a amené la CEDEAO à élaborer une stratégie régionale d'éradication de la maladie. Pour la CEDEAO, l'élimination de la PPR est vitale pour la sécurité alimentaire, la génération de revenus et l'amélioration des moyens de subsistance des éleveurs des petits ruminants.

La campagne de vaccination est en cours depuis début décembre. Elle prendra fin en juin 2020. Elle permettra de prémunir le bétail de la Peste des petits ruminants (PPR) dans les pays concernés, conformément à l'engagement politique international d'éradiquer la PPR à l'échelle mondiale d'ici à 2030.

Vos contributions sont attendues pour améliorer le contenu de notre Bulletin trimestriel.



Gros Plan sur le projet PPR de la CEDEAO

Le projet de lutte contre la PPR vise à réduire la prévalence de la PPR dans les 3 pays et dans toute la sous région ouest-africaine à travers la vaccination de masse avec plus 1,8 millions de doses de vaccins.

Il est attendu de cette campagne (i) une vaccination de masse effective, l'identification des animaux vaccinés et le déparasitage des petits ruminants dans les zones frontalières et les zones à risques des sites retenus, (ii) la sensibilisation des parties prenantes et des éleveurs sur la nécessité de vacciner les animaux contre la PPR et (iii) l'engagement et le soutien des politiques en faveur de l'éradication de la PPR en Guinée, au Libéria en Sierra Leone et en Afrique de l'Ouest conformément à l'objectif de la stratégie mondiale d'éradication de la maladie d'ici à 2030.

La mise en œuvre de ce projet de lutte contre la PPR est coordonnée par le Centre régional de santé animale (CRSA) de la CEDEAO avec l'appui financier de la Coopération suisse pour le développement, de la Commission de la CEDEAO et de ses trois Etats membres bénéficiaires dudit projet.



Lancement de la campagne de vaccination contre la PPR



Le module commerce du bétail, un guide pour faciliter le travail des acteurs

De janvier 2010 à octobre 2011, l'ONG Acting For Life a coordonné le Projet d'Appui à la Productivité de l'Élevage (P.A.P.E) au Mali, Burkina-Faso et nord-Bénin. Ce projet de 22 mois a été financé par l'Union Européenne et regroupait 7 autres partenaires. C'est dans le cadre du résultat 4 de ce programme « *Une réflexion stratégique et prospective sur les enjeux de la commercialisation du bétail est facilitée au niveau régional, national et international entre les acteurs-clefs de la filière, à l'aide d'outils adaptés* » que le module d'animation et de formation sur les enjeux du commerce du bétail, en Afrique de l'Ouest a été élaboré.

Le module se décline en trois livrets :

- Le premier clarifie les conditions dans lesquelles les animaux sont produits et exploités en Afrique de l'Ouest.
- Le second analyse le fonctionnement de la filière à travers la mise en marché de trois bovins qui suivront un parcours différent.
- Enfin, le troisième, en partant de cette réflexion, amène les participants à se pencher, à travers des études de cas, sur plusieurs enjeux déterminants pour l'avenir, face à une demande croissante en viande dans la sous-région.

Le module dure 5 jours et vise un vaste public allant des producteurs aux opérateurs privés (commerçants, transporteurs, bouchers) en passant par les collectivités décentralisées, les ONG, les services déconcentrés de l'État et les décideurs.

Depuis 2011, l'ARED à travers des projets coordonnés par AFL et principalement

financés par l'Union Européenne et l'Agence Française de Développement, a formé au Sénégal, au Mali, au Burkina-Faso, au Togo, au Bénin et au Tchad 108 facilitateurs à l'animation du module sur le commerce du bétail en Afrique de l'Ouest.

A ce jour, ce module sur le commerce du bétail, dans les 5 pays mentionnés ci-dessus, a servi de support pour l'animation de plus de 30 débats informés organisés au niveau local, régional mais aussi national. En moyenne, chaque débat impliquait 25 participants.

750 personnes de statuts sociaux divers ont donc suivi ce module exposant les principaux enjeux liés au commerce du bétail en Afrique de l'Ouest.

Voir plus sur ce module à travers le lien :

<https://acting-for-life.org/quand-on-pense-a-la-pense-inter-reseaux-mars-2016/>



Problématique du vol du bétail : le PRAPS propose des solutions

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) au Sénégal, l'équipe nationale du Projet a enregistré de nombreux cas de vol du bétail signalés par les agropasteurs. Face à cette situation, les acteurs eux mêmes se sont organisés pour trouver des solutions endogènes. Le PRAPS Sénégal à travers une étude a capitalisé ces expériences, pour les porter à la connaissance de tous.

Face aux multiples cas de vols d'animaux auxquels ils font face, les agropasteurs se sont organisés au Sénégal pour réduire le phénomène. L'Etat, armé d'une forte volonté politique de promouvoir l'élevage, déploie des efforts considérables afin de juguler le phénomène. Outre la criminalisation du vol de bétail, la loi inflige aux voleurs d'animaux une amende conséquente. Le plus important, c'est l'implication des populations à travers la création de comités de veille, de prévention et de lutte contre le vol de bétail, particulièrement dans les zones transfrontalières. Ces comités de veille ont été dotés par le PRAPS, en bottes, lampes torche de 400 mètres de portée et sifflets. Mieux, pour documenter les expériences locales des différents comités, le PRAPS a financé une étude visant à valoriser davantage les initiatives réussies et en faire des sources d'inspiration des politiques de lutte contre le vol de bétail pour la région.

L'étude de capitalisation commanditée par le PRAPS, a porté sur les causes du phénomène du vol de bétail, ses facteurs amplificateurs, ses conséquences et les bonnes pratiques entreprises à différents niveaux pour endiguer le fléau et ses impacts. Ce travail a été entrepris par le PRAPS dans le cadre de sa composante « gestion des crises pastorales. » Le projet s'est engagé dans un processus de capitalisation de ces bonnes pratiques dans une perspective de répliation dans ses zones d'intervention. Les meilleures pratiques ont été partagées, avant leur passage à l'échelle, très bientôt. Voici 10 commandements proposés par l'étude :

10 COMMANDEMENTS POUR ATTENUER LE VOL DE BETAIL

1. Utiliser le téléphone portable pour partager rapidement les informations et les caractéristiques des animaux volés avec les autres comités de veille, les chefs de village, les collectivités locales et les forces de sécurité.
2. Eviter d'utiliser immédiatement les radios communautaires et les médias de masse, car les voleurs et leurs complices font partie des auditeurs qui reçoivent les informations.
3. Parcourir les abattoirs et les marchés hebdomadaires pour effectuer des contrôles systématiques sur tous les animaux destinés à l'abattage.
4. Faire connaître et enregistrer les associations et comités de vigilance au niveau du ministère de l'Intérieur pour les rendre légaux et légitimes devant les acteurs y compris l'administration et les autorités religieuses.
5. Déployer une large campagne de plaidoyer et de communication afin de juguler le vol de bétail et confondre les voleurs démasqués.
6. Vulgariser les bonnes pratiques recensées en y associant les forces de sécurité et de défenses, les collectivités territoriales, les femmes, les jeunes, les chefs de village et les associations professionnelles du bétail et de la viande.
7. Initier un pool d'avocats gracieusement mis à la disposition des comités de lutte contre le vol de bétail pour les assister, les défendre et les conseiller en cas de besoin.
8. Vulgariser les procédures du code pénal et du code de procédures avec toutes les nouvelles modifications apportées et visant, entre autres, à criminaliser le vol de bétail.
9. Impliquer les Organisations pastorales dans l'identification et l'assurance du cheptel. Généraliser la lutte contre les abattages clandestins et mettre en place un plan de reconversion et d'intégration des bouchers clandestins.
10. Appliquer avec rigueur les contrôles sur les mouvements de bétail y compris la transhumance, en application de la réglementation sanitaire et l'identification des transhumants et de leurs animaux.



Le Règlement C/reg. 3/01/03 relatif à la mise en œuvre de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO

LE CONSEIL DES MINISTRES,

VU les Articles 10,11 et 12 du Traité de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) portant création du Conseil des Ministres et définissant sa composition et ses fonctions ;

VU l' Article 25 du Traité relatif à la coopération entre les Etats membres en vue du développement agricole et de la sécurité alimentaire ;

VU la Décision AIDEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO ;

CONVAINCU que le développement durable de l'élevage fait partie intégrante d'une politique de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté ;

CONSIDERANT que dans les conditions actuelles des moyens dont disposent les Etats membres de la CEDEAO, les systèmes traditionnels d'exploitation pastorale tels que la transhumance se pratiquent et contribuent au développement socio-économique et a l' accroissement de la production animale ;

CONSCIENT que les mouvements incontrôlés du bétail et de la transhumance sont parfois source de nombreux problèmes d'ordre sanitaire, social, juridique, environnemental, économique et politique ;

DESIREUX d'améliorer les conditions de l'élevage dans les Etats membres en suscitant une évolution progressive des systèmes d'exploitation traditionnelle vers un système d'élevage intensif et à cette fin appliquer la réglementation de la transhumance dans l' espace communautaire ;

SUR RECOMMANDATION de la réunion des Ministres chargés de l'Elevage des Etats membres de la CEDEAO, tenue à Ouagadougou les 9 et 10 octobre 2002 ;



EDICTE

ARTICLE 1 : Les Etats membres mettront en œuvre les mesures ci-après :

a) l'organisation de campagne ou de sessions d'information, de communication, de sensibilisation, de formation et d'éducation en faveur des éleveurs transhumants et des différents acteurs impliqués dans la transhumance au niveau des zones de départ, de transit et d'accueil des troupeaux transhumants ;

b) la mise en place et/ou la dynamisation des organisations pastorales au niveau national notamment les associations d'éleveurs afin qu'elles contribuent à une meilleure gestion de la transhumance, ainsi qu'à la prévention et à la gestion des conflits liés à la transhumance ;

c) la mise en place des organes nationaux (comités, réseaux ou toutes autres structures) de gestion, de suivi et d'évaluation de la transhumance ;

d) le respect strict par les Etats éleveurs, les transhumants, les agriculteurs et les autres composantes de la société rurale :

- de la décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres ainsi que des protocoles, conventions et décisions de la CEDEAO, notamment ceux relatifs à la libre circulation des personnes et des biens et au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité ;

- des législations et réglementations en vigueur dans les pays ainsi que des engagements bilatéraux et multilatéraux notamment en ce qui concerne les domaines de la conservation et de la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement ;

- la levée de la mesure de suspension de la transhumance par le Bénin.

ARTICLE 2 : La Secrétariat Exécutif prendra les dispositions pour assurer :

a) l'appui technique et financier de la CEDEAO ainsi que la recherche de fonds et d'assistances auprès des donateurs pour :

i. le financement des opérations d'information, de formation et de sensibilisation des éleveurs transhumants et des populations locales impliquées sur la transhumance transfrontalière ;

ii. la multiplication et la diffusion du certificat international de transhumance (CIT) de la CEDEAO ;

iii. l'organisation de rencontres annuelles de bilan

et de programmation de la transhumance entre les Etats frontaliers et des rencontres biennales sur la transhumance sous-régionale sous l'égide de la CEDEAO, en collaboration avec l'UEMOA, le CILSS et les autres organisations concernées ;

iv. la réalisation d'études d'actualisation des pistes de transhumance et les zones de parcours en collaboration avec l'UEMOA, le CILSS, et les autres organisations concernées ;

v. l'élaboration et la mise en œuvre des programmes sous régionaux d'aménagement de zones pastorales ou de réalisation des infrastructures transfrontalières en faveur de la transhumance ;

vi. la réalisation d'actions pilotes de types transfrontaliers en vue de la mise au point de nouveaux modes de gestion concertée des parcours et des zones d'accueil ;

vii. la réalisation d'une étude prospective sur l'avenir de l'élevage, notamment de la transhumance en Afrique de l'Ouest et du Centre.

b) la saisie officielle des autres organisations intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue de coordonner les initiatives et interventions relatives à la transhumance en Afrique de l'Ouest et du Centre ;

c) la saisie officielle de l'OUA/IBAR en vue de la prise en compte par le Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties (PACE) du volet transhumance en raison des conséquences graves du mouvement des animaux sur la santé animale ;

d) la prise de dispositions nécessaires pour convoquer d'urgence une réunion de haut niveau entre pays concernés afin de trouver une solution durable à la présence d'animaux étrangers entrés irrégulièrement dans les pays d'accueil.

ARTICLE 3 : Les Etats membres de la CEDEAO prendront également les mesures pour assurer :

i. la prise en compte de tous les axes de transhumance existants dans la sous-région ;

ii. la mise en place d'un système d'information et de communication sur la transhumance et la surveillance des maladies animales ;

iii. l'implication des éleveurs, des associations professionnelles et autres acteurs dans l'application de la décision des Chefs d'Etat ;

iv. la conception et la mise en œuvre dans chaque Etat membre d'un programme d'aménagement pastoral (établissement d'une cartographie systématique des aires de pâturage, zones de transhumance et des réseaux hydrauliques) ;

v. la mise en place d'un comité ministériel de suivi de la transhumance ;



vi. la création d'un observatoire régional sur la transhumance pour le suivi de l'application des dispositions communautaires ;
vii. la mise en place d'une stratégie régionale de gestion des ressources pastorales qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Action Sous régional de lutte contre la désertification (PASR) adopté par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et des initiatives du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) en Afrique de l'Ouest ;
viii. La mise en place au niveau des institutions spécialisées dans l'enseignement en matière d'élevage de la sous-région des programmes de formation sur le pastoralisme et l'Agro-économie ;

ix. la promotion du dialogue et de la concertation entre pays sur les problèmes de la transhumance ;
x. la circulation des informations zoosanitaires entre les services vétérinaires des Etats membres.

ARTICLE 4 : Entrée en vigueur

Le présent règlement sera publié par le Secrétariat Exécutif dans le Journal Officiel de la Communauté dans les trente (30) jours de sa signature par le Président du Conseil des Ministres. Il sera également publié par chaque Etat membre dans son journal officiel dans le même délai que dessus.

FAIT A DAKAR
LE 28 JANVIER 2003
POUR LE CONSEIL

LE PRESIDENT DE LA QUARANTE-NEUVIEME
SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES

Dakar, 26-28 janvier 2003
S.E. C EIKH TIDIANE GADIO



Pastoralisme et Transhumance au Sahel et en Afrique de l'Ouest, de nombreux Partenaires se donnent la main et appuient le CILSS pour le développement de l'Elevage mobile.

CILSS

SNV CORET

AFD
AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

UEMCA

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

LA BANQUE MONDIALE
BIRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

giz
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

care

ACTING FOR LIFE

ROPRA

APSS

RBM

SECRETARIAT EXECUTIF DU CILSS

03 BP 7049 Ouagadougou 03, Burkina Faso
Tél. : (+226) 25 37 41 25/26 - 25 49 96 00 - Fax (+226) 25 37 41 32
Courriel : administration.se@cilss.int - www.cilss.int

COMMISSION DE LA CEDEAO

Département Agriculture, Environnement et Ressources Naturelles
Direction Agriculture et Développement Rural
Annexe River Plaza - 496 Abogo Largema Street - Central Business District
PMB 401 Abuja FCT - République Fédérale du Nigéria
✉ agric_ruraldev@ecowas.int 🌐 @ecowas.agriculture 🐦 @ecowas_agric